

# GROUPE AGRICA



# Sommaire

<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>
<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>5</b>
<b>RÉSOLUTION</b>	<b>11</b>
<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>12</b>
<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2021, À HUIS CLOS</b>	<b>14</b>
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale mixte	14
2. Présentation des chiffres-clés	14
3. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020	15
4. Présentation des résolutions	15
5. Citation des discours des organisations syndicales et du collège des employeurs	15
6. Réponses aux questions posées par les délégués	19
7. Résultat du vote des résolutions organisé à distance	19

# Rapport du **Conseil d'administration**

Si l'année 2021 du Groupe AGRICA reste fortement marquée par les effets de la crise sanitaire provoquée par la Covid-19, le Conseil d'administration a veillé à poursuivre la mise en œuvre des projets structurants pour l'avenir du Groupe.

Des avancées notables sont ainsi à souligner en termes de pilotage de l'activité des entités du Groupe, tant dans la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques décidées en 2020 par le Conseil d'administration, que dans la mise en place des Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS).

Sur le périmètre de l'assurance de personnes, l'année 2021 enregistre une croissance de l'activité sur l'ensemble du Groupe AGRICA, portée à la fois par de belles réalisations commerciales sur les grands comptes et par le déploiement de la retraite supplémentaire des non-cadres de la production agricole et des EDT.

Sur le périmètre de la retraite complémentaire, la création juridique du GIE de l'Alliance professionnelle et l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle de l'Alliance professionnelle, à la demande de la fédération Agirc-Arrco, ont constitué les principaux faits marquants de l'exercice.

## FAITS MARQUANTS ANNÉE 2021

### ◆ Les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'activité du Groupe AGRICA

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'année 2021 s'est inscrite à son tour dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19. Des phénomènes déjà observés l'an passé se sont ainsi poursuivis, avec tout particulièrement un volume très important d'arrêts de travail. Conséquence anticipée des difficultés rencontrées en 2020, l'année 2021 aura également été celle du rattrapage des consommations de soins, retardées notamment par les épisodes de confinement.

En ce qui concerne leur solvabilité, les institutions de prévoyance rencontrent des situations contrastées. Le transfert du portefeuille « retraite supplémentaire » de la CPCEA vers sa filiale, le Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, a en effet considérablement renforcé la solvabilité de l'institution, dont le ratio s'établit désormais à plus de 483 %. Ce type de structure permet en effet d'atténuer la contrainte de fonds propres, imposée par la directive européenne Solvabilité 2, aux régimes de retraite par capitalisation dans le cadre professionnel. En 2022, la CCPMA PRÉVOYANCE bénéficiera à son tour, sous réserve de l'obtention de l'agrément, de cet effet, et bien qu'elle conserve un niveau de solvabilité satisfaisant, avec un ratio d'environ 250 % (197 % hors PPE <sup>(1)</sup>), celui-ci se verra consolidé, après le transfert du portefeuille « retraite supplémentaire » de l'institution, vers sa filiale CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

La situation est en revanche différente pour AGRI PRÉVOYANCE, qui continue de subir les effets de la forte hausse de sinistralité en santé, décès et en arrêts de travail. Le Conseil d'administration de GROUPE AGRICA exprime sa préoccupation pour l'avenir de l'institution, dont les conséquences de cette crise viennent s'ajouter aux problématiques de cotisations restant à recevoir de la part de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui affectent déjà son chiffre d'affaires. Dans ce contexte, et afin d'apporter une solution pérenne à la situation dégradée d'AGRI PRÉVOYANCE, les Présidences paritaires du Groupe AGRICA ont demandé la tenue de Conseils d'administration exceptionnels en février 2022.

Le Conseil d'administration exercera, en lien étroit avec la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, une vigilance accrue sur la situation financière d'AGRI PRÉVOYANCE et au plan de remédiation qui sera mis en place, dans la mesure où cette situation impacte l'ensemble du Groupe AGRICA.

### ◆ Les évolutions du contexte stratégique du Groupe

Les évolutions du marché de l'assurance, combinées aux effets de la crise sanitaire, ont mis en exergue la nécessité pour le Groupe AGRICA de piloter de manière plus précise l'activité des entités du Groupe. Répondant aux besoins de visibilité et de précision exprimés par les administrateurs, des nouveaux outils de mesure de la performance et du pilotage de l'activité permettant une vision presque en temps réel de la situation ont été mis en place.

L'élaboration d'un tableau de bord assurantiel a constitué une première étape de cette stratégie. Régulièrement communiqué aux Conseils d'administration, celui-ci présente un ensemble de données telles que le chiffre d'affaires et le volume de

résiliations, mais également les marges techniques, financières et de gestion, ou encore le résultat courant, par métier et par institution. L'élaboration de ce tableau de bord a également constitué l'opportunité d'introduire dans le fonctionnement du Conseil, de nouveaux indicateurs : le produit net d'assurance (PNA), mesurant la marge générée par les contrats d'assurance avant frais de gestion, et le coefficient d'exploitation (COFEX), mesurant l'efficacité opérationnelle en termes de frais de gestion. La connaissance de telles données par les administrateurs constitue en effet un impératif pour assurer la réactivité et la justesse de la prise de décision, par les instances dirigeantes du Groupe.

Au travers du projet « Pilotage Trimestriel Assurantiel », lancé en 2021, AGRICA met par ailleurs à profit la double demande de l'ACPR et de ses administrateurs de produire des *reportings* trimestriels de son activité pour engager, à horizon 2023-2024, une transformation profonde des méthodologies de travail, afin de disposer de données de qualité, dans les temps, au service du pilotage et des ambitions stratégiques. À titre d'exemple, un des objectifs est de procéder à une clôture trimestrielle et non plus annuelle des comptes des entités du Groupe, ainsi que des indicateurs de pilotage.

Les travaux d'élaboration du Plan Moyen Terme (PMT) dans le cadre du groupe de travail Stratégie GROUPE AGRICA se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021, avec pour objectif de décliner de manière opérationnelles les orientations stratégiques décidées en 2020. Celles-ci sont au nombre de trois : renforcer la vocation agricole et agroalimentaire du Groupe dans toutes ses dimensions, poursuivre le projet de croissance sans obérer la rentabilité et la résilience du Groupe, et transformer l'entreprise pour mettre en œuvre la stratégie. Ce dossier sera suivi et analysé également sur l'exercice 2022.

En effet, les membres du groupe de travail Stratégie ont souhaité que sept thématiques soient approfondies : l'introduction d'une massification des offres par le développement d'offres standards en complément des produits sur-mesure, le renforcement des travaux avec les partenaires sur le plan commercial, la conduite d'actions spécifiques à destination des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI), le renforcement de la mise en œuvre de la portabilité par une démarche proactive auprès des salariés concernés (en vision service clients), la mise en avant de l'action sociale et de la prévention comme éléments différenciants dans les appels d'offres, la mise à profit du Pilotage Trimestriel Assurantiel pour améliorer le pilotage et la gouvernance des institutions et enfin, la prise en compte du risque de la « Grande Sécu ». Une nouvelle réunion du groupe de travail Stratégie est programmée en juin 2022 afin de présenter la synthèse des attentes des organisations syndicales et professionnelles sur ce document avant d'envisager d'établir une nouvelle version du PMT, qui devra en tout état de cause intégrer les derniers résultats connus des institutions du Groupe.

Enfin, la satisfaction des clients étant désormais identifiée à la fois comme un enjeu majeur de maintien des portefeuilles et un point différenciant lors des réponses aux appels d'offres, une charte de qualité de services a été construite par la direction assurances de personnes. Engageant l'ensemble de ses équipes en contact avec la clientèle, de la conception des produits à leur suivi technique, en passant par leur distribution, leur mise en gestion et le suivi des contrats, cette charte a été conçue pour être utilisée comme outil de mesure de la performance et de pilotage de l'activité, au service des ambitions du Groupe.

(1) PPE : Provision pour Participation aux Excédents.

## ◆ Développement et réalisations commerciales

En termes de développement, l'année 2021 aura été marquée par une croissance de l'activité sur l'ensemble du Groupe AGRICA. En dépit d'un contexte encore impacté par la crise sanitaire, le Groupe enregistre de belles réalisations commerciales, tant en santé qu'en prévoyance et en retraite supplémentaire.

En premier lieu, il convient de relever la contribution significative de l'activité retraite supplémentaire à cette dynamique de croissance. Celle-ci a notamment été rendue possible par les progrès réalisés dans le cadre de projets structurants, comme la mise en conformité avec la loi PACTE, le projet SHIELD d'industrialisation de la commercialisation et de la mise en gestion, et la création de Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS). Dans ce contexte, la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole et des entrepreneurs du territoire (EDT), à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021, a généré un chiffre d'affaires supplémentaire de près de 10 millions d'euros sur le périmètre de la CPCEA. En année pleine, ce montant pourrait dépasser les 30 millions d'euros. Concernant la CCPMA PRÉVOYANCE, ce sont les versements individuels facultatifs (VIF) qui ont porté la croissance du chiffre d'affaires, en attendant que l'offre soit rendue « PACTE compatible ». Le montant record de la collecte de 2020 a en effet été dépassé, pour atteindre plus de 17 millions d'euros. À noter également la décision du partenaire Groupama de relever, pour la quatrième année consécutive, son taux de cotisation au régime de retraite supplémentaire, qui contribue également à ces bons résultats.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> avril 2021, de la nouvelle convention collective nationale de la production agricole et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), a également contribué de manière bénéfique à cette tendance haussière. En effet, la définition d'une nouvelle grille nationale des salaires a eu pour effet de tirer les masses salariales vers le haut, tandis que la mise en place d'une nouvelle classification des métiers est venue accroître la population de salariés cadres. Ces deux mesures ont mécaniquement entraîné une hausse des chiffres d'affaires d'AGRI PRÉVOYANCE et de la CPCEA, et donc *in fine*, de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Sur le périmètre de la CCPMA PRÉVOYANCE, le développement a été porté par les bonnes performances au regard des affaires nouvelles conclues sur les grands comptes. En effet, des entreprises, telles que le groupe VANDEMOORTELE, le groupe OXYANE, l'opérateur de compétences OCAPIAT, le groupe RESTORIA et l'ADMR du Doubs contribuent à hauteur de plus de 4,6 millions d'euros, à la hausse de chiffre d'affaires. Ces résultats viennent confirmer, tant la pertinence de la stratégie d'extension de l'activité vers les branches affinitaires, que l'adéquation du positionnement du Groupe sur le marché de l'assurance collective et sa capacité à élaborer des offres sur-mesure adaptées aux attentes des entreprises.

L'année 2021 a également été celle de la construction d'une nouvelle offre santé dédiée aux seniors : Agri Zen. Avec ce produit venant couvrir, en complément des produits loi Évin, un spectre très large de besoins, le Groupe AGRICA se dote pour la première fois d'une offre harmonisée multi-institutions. Résolument moderne et innovant, ce dispositif dont la gestion et la distribution ont été externalisées auprès du partenaire CCMO,

offre une modularité des garanties, associant des formules non responsables et responsables, des renforts optionnels sur les dépenses sensibles ou de confort, ainsi que des garanties et des services complémentaires différenciants. Donnant, par ailleurs, l'avantage de rationaliser les portefeuilles existants, cette approche a vocation à être reproduite à l'avenir.

## ◆ La poursuite du projet de l'Alliance professionnelle

Si le fait marquant de l'année restera incontestablement celui de la création juridique du Groupement d'intérêt économique (GIE) de l'Alliance professionnelle, d'autres travaux relatifs notamment à l'établissement de la feuille de route opérationnelle de l'Alliance professionnelle, ont également nécessité une forte contribution des collaborateurs et l'attention du Conseil d'administration.

Débutés en 2019, les travaux de rédaction des textes constitutifs du groupement, visant à définir la gouvernance, tant politique qu'opérationnelle du GIE ainsi que son fonctionnement, ont abouti au mois de juin à l'adoption du contrat de groupement, par l'ensemble des six groupes de protection sociale (GPS) membres de l'Alliance professionnelle. Appelé à gérer les fonctions propres de l'IRC, telles que le fonctionnement des instances ou les relations avec la fédération Agirc-Arrco et les fonctions mutualisées, particulièrement sur les activités métiers, le GIE est désormais immatriculé au Registre du commerce et des sociétés et donc en ordre de marche. Le Directoire et le Conseil de surveillance du GIE se sont donc réunis pour la première fois, au cours du premier trimestre 2022.

En parallèle, d'importants travaux ont été menés au sein des directions et des instances de l'Alliance professionnelle, afin d'établir un modèle d'organisation compatible avec les schémas fédéraux. L'ambition affichée de l'Alliance professionnelle est bien de préserver son modèle professionnel et de continuer à offrir une qualité de service élevée à ses ressortissants, issus d'horizons très différents au travers des six GPS membres que sont, AGRICA, Audiens, B2V, IRP AUTO, Lourmel et PRO BTP.

Afin de répondre à la demande de la fédération Agirc-Arrco, le Conseil d'administration de l'IRC a décidé de créer, en son sein, une commission *ad hoc* chargée d'établir une feuille de route opérationnelle, concernant les périmètres de mutualisation, l'efficience des fonctions supports ou encore le suivi de l'élaboration structurelle des métiers et d'apprécier leurs effets sur les trajectoires économiques. Composée de deux administrateurs par Groupe, à savoir, M. KÉROMNÈS et M. CUVILLIER pour le Groupe AGRICA, cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, au cours du second semestre 2021.

Les travaux engagés se sont révélés denses et complexes, en raison d'un certain nombre de paramètres inconnus, tels que les effets de productivité qui résulteront de la création de l'infrastructure technique qui sera mise à disposition par la fédération Agirc-Arrco, mais aussi ceux du transfert du recouvrement vers l'ACOSS. Toutefois, ils ont permis l'élaboration d'une note de synthèse portant définition de la feuille de route, qui après avoir reçu l'approbation du Conseil d'administration de l'IRC, des Conseils d'administration des sommitales des six GPS membres de l'Alliance professionnelle, a été validée par la fédération Agirc-Arrco.

Débuté en 2021, le déploiement de la feuille de route opérationnelle de l'Alliance professionnelle se poursuivra tout au long de l'année 2022.

## ◆ Évolution du périmètre juridique du Groupe AGRICA

Le périmètre juridique du Groupe AGRICA a cette année encore évolué avec la création d'une nouvelle entité juridique, la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, filiale de la CCPMA PRÉVOYANCE. Destinée à gérer les engagements de l'institution en matière de retraite supplémentaire, cette société, créée sur le même modèle que le FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, prend donc la forme d'une société anonyme d'assurance. Les travaux de construction de cette nouvelle structure ont été menés tout au long de l'année pour définir les modalités de son fonctionnement et l'organisation de sa gouvernance, dans le respect, tant de la réglementation applicable aux sociétés anonymes, que des principes du paritarisme. Une société anonyme devant légalement compter un minimum de deux actionnaires, les Conseils d'administration de la CCPMA PRÉVOYANCE et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE se sont prononcés favorablement sur l'entrée de cette dernière au capital de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Conformément à l'objectif fixé par le Conseil d'administration, la création effective de la structure a été finalisée avec la tenue des instances constitutives le 8 décembre 2021 et son immatriculation

au Registre du commerce et des sociétés le 30 décembre 2021. En 2022, les travaux se poursuivront avec les opérations de transfert de portefeuille et la constitution des dossiers de demandes d'agrément auprès de l'ACPR.

L'année 2021 a également été celle de la première année de fonctionnement de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, filiale de la CPCEA, dont la priorité a d'abord été de finaliser sa structure juridique sous forme de société anonyme. Dans le même temps, elle a procédé à la désignation de ses premiers organes de direction, de son Conseil d'administration et à l'élection de sa Présidence. Réunie pour la première fois au mois de juin 2021, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le traité d'apport valant convention de transfert de portefeuille permettant à la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, d'accueillir l'activité retraite professionnelle supplémentaire de la CPCEA. Enfin, une convention de groupement de moyens de fait a été formalisée entre la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la CPCEA et le GIE AGRICA GESTION afin de mutualiser à leur profit les prestations utiles dans le cadre de leurs activités. Autre fait marquant de l'exercice, l'obtention le 16 décembre 2021, de l'agrément administratif « FRPS », qui autorise la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE à démarrer son activité de retraite professionnelle supplémentaire.

## ◆ Conclusion

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'année 2021 reste marquée par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19.

À travers un suivi rigoureux et en prenant rapidement les mesures qui s'imposaient, le Conseil d'administration est parvenu à contenir ses impacts et maintenir le niveau d'activité de l'ensemble des entités du Groupe.

Grâce à l'engagement des partenaires sociaux associé à la mobilisation des collaborateurs et du comité exécutif du Groupe AGRICA, la dynamique de développement s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 et de belles avancées ont été constatées dans le cadre de projets structurants. Ces résultats viennent conforter la capacité de notre Groupe à s'adapter à son environnement et attester de son positionnement sur le marché de l'assurance collective.

Même si la crise reste d'actualité et que ses conséquences continueront à impacter l'activité du Groupe AGRICA au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration pourra capitaliser sur la mise en place d'outils de pilotage de l'activité et l'engagement de tous, pour maintenir une qualité de service élevée et adaptée aux attentes de ses ressortissants.

Le Conseil d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA réaffirme ici son ambition d'imposer notre Groupe comme l'acteur majeur de la protection sociale collective des mondes agri, agro et affinitaires.

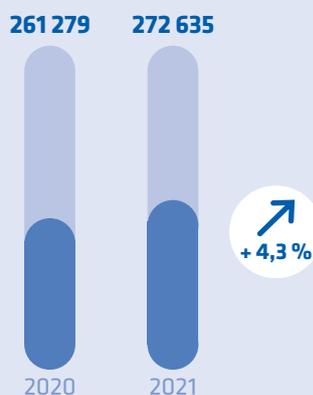
# Chiffres-clés

## Résultats démographiques et techniques

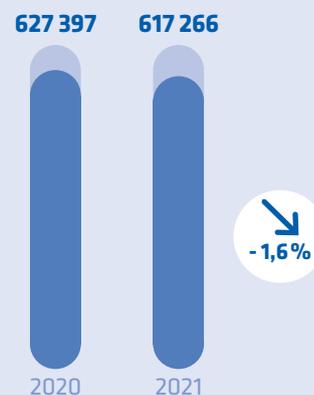
**1,2841 €**  
Valeur du point Agirc-Arrco  
au 1<sup>er</sup> novembre 2021

### Retraite complémentaire

**ENTREPRISES ADHÉRENTES**  
au 31/12/2021



**RETRAITÉS**  
(en nombre d'INSEE) au 31/12/2021



**RETRAITE AGIRC-ARRCO**  
ANNUELLE MOYENNE (en €)



**BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION**  
(en nombre de droits) au 31/12/2021



### NOUVELLES LIQUIDATIONS



### DÉLAIS MOYENS DE LIQUIDATION

**Délai de premier paiement\*** : 43 jours  
(Fédération Agirc-Arrco : 42 jours)  
**Délai moyen de révision\* (liquidation provisoire à définitive)** : 58 jours  
(Fédération Agirc-Arrco : 141 jours)

### QUALITÉ DES LIQUIDATIONS

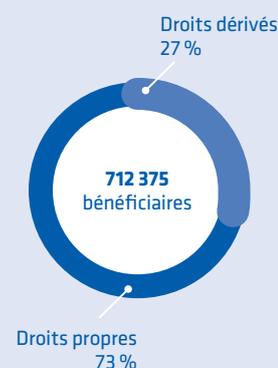
93,7 % des dossiers liquidés sans anomalie

### NOTES DE SATISFACTION CLIENTS AGRICA

**Actifs** : 9/10  
**Futurs retraités** : 7,6/10

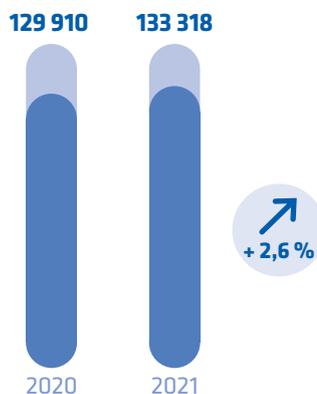
\* Données PRC. Outils en cours de changement.

### BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS

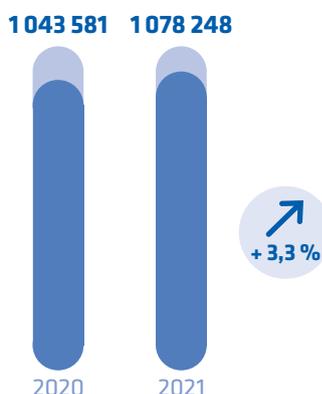


## Institutions de prévoyance (prévoyance, santé, épargne\*)

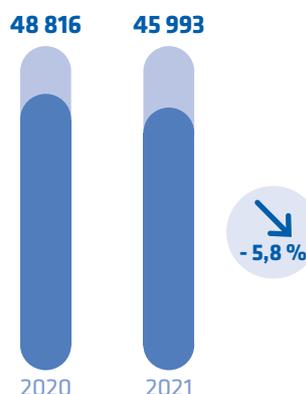
### ENTREPRISES ADHÉRENTES



### COTISANTS EN COLLECTIF



### CONTRATS EN INDIVIDUEL (prévoyance et santé)



\* Retraite supplémentaire et épargne salariale.

#### PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ TEMPORAIRE, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES, DÉPENDANCE)

132 709 entreprises adhérentes  
1 063 285 cotisants actifs  
9 816 cotisants retraités

#### SANTÉ

76 781 entreprises adhérentes  
655 869 personnes protégées  
31 097 cotisants protégés au titre de la loi Évin (retraités, personnes en invalidité et personnes en recherche d'emploi)  
8 506 cotisants retraités protégés (hors loi Évin)

#### RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

28 207 entreprises adhérentes  
393 383 cotisants actifs

#### ÉPARGNE SALARIALE

1 380 entreprises adhérentes  
19 846 porteurs de parts de FCPE  
35 108 salariés épargnants potentiels à AGRICA ÉPARGNE

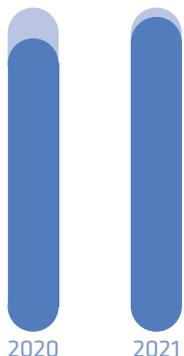
### RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL



## Résultats financiers

### COTISATIONS

2,99 Md€ <sup>(1)</sup> 3,25 Md€ <sup>(2)</sup>



↑  
+8,9%

2020 2021

<sup>(1)</sup> Dont 0,61 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,4 Md€ en retraite.

<sup>(2)</sup> Dont 0,63 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,6 Md€ en retraite.

### PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS

3,22 Md€ <sup>(1)</sup> 3,3 Md€ <sup>(2)</sup>



↑  
+2,5%

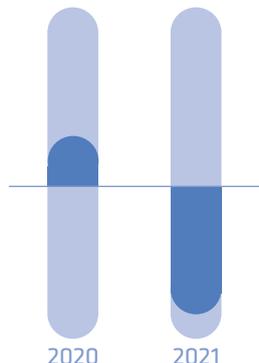
2020 2021

<sup>(1)</sup> Dont 0,45 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,77 Md€ en retraite.

<sup>(2)</sup> Dont 0,49 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,81 Md€ en retraite.

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE APRÈS IMPÔTS

11,9 M€ -62 M€



2020 2021

### ACTIFS GÉRÉS PAR LE GROUPE

8,9 Md€ 9,5 Md€



↑  
+6,9%

2020 2021

### FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

1043,5 M€ 980,8 M€



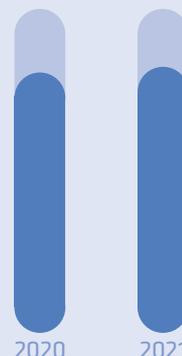
↓  
-6%

2020 2021

## Fonds social

### RESSOURCES DISPONIBLES

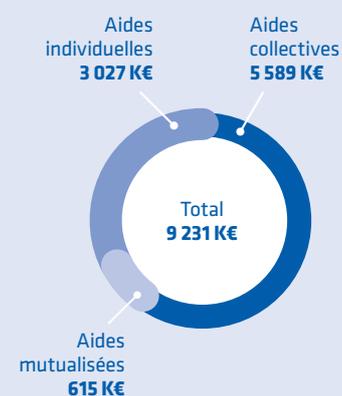
11 413 K€ 11 506 K€



↑  
+0,8%

2020 2021

### AIDES ACCORDÉES PAR LES INSTITUTIONS



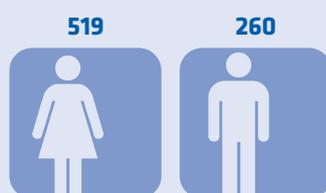
# Indicateurs sociaux et environnementaux

## Informations sociales

### Emploi

EFFECTIF TOTAL : 779 PERSONNES

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

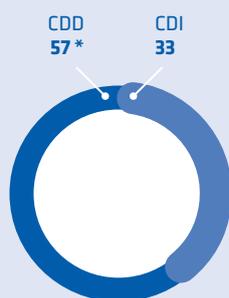


Index égalité femmes/hommes 2021 : 88

PYRAMIDE DES ÂGES

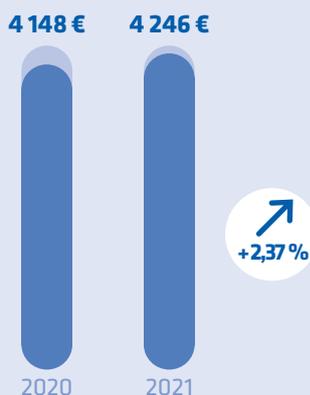


NOMBRE D'EMBAUCHES



Licenciements CDI / ruptures conventionnelles : 9 personnes

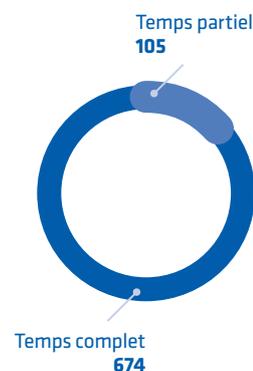
RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE CONTRACTUELLE



Part des cadres et agents de maîtrise en 2021 : 66,11 % (66 % en 2020).

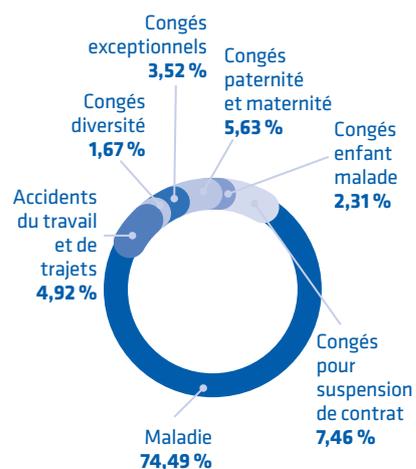
### Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme (maladie) : 5,37 % (6,36 % en 2020)



\* Nombre de nouvelles embauches y compris les prolongations par rapport au contrat d'origine.

## Relations sociales

### NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

#### Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

#### Accords d'entreprise

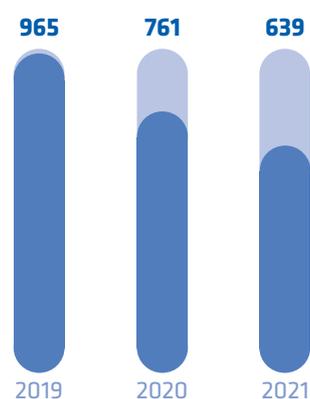
- 2 sur le statut collectif
- 5 sur le temps de travail
- 7 sur la rémunération
- 2 sur la protection sociale
- 1 sur la mobilité
- 2 sur la diversité
- 3 sur les instances du personnel
- 1 sur la qualité de vie au travail

- ◆ Nombre d'accords signés : **10**
- ◆ Nombre de réunions des IRP : **49** (22 CSE, 4 CSSCT, 3 RP Paris, 4 RP Régions, 16 DSE)

## Santé et sécurité

### ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJETS

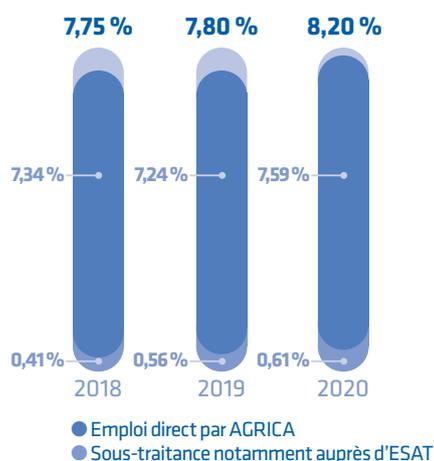
Nombre de journées non travaillées



Nombre d'accidents en 2021 : **6** (11 en 2020)  
Nombre de réunions du CSSCT : **4**

### EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



## Formation

### NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

Les axes d'orientation de la formation ont été définis pour la période 2019-2021 :

- ◆ L'axe fondamental : diffuser la culture client
- ◆ Les axes transverses : garantir la mise à niveau réglementaire - adapter le management hiérarchique et fonctionnel
- ◆ Les axes spécifiques : accompagner les collaborateurs dans la transformation d'AGRICA - booster le développement commercial - accompagner les changements induits par les nouvelles technologies

### FORMATION CONTINUE

Montant en 2021 : **1 647 078 euros** (1 065 310 euros en 2020)

Soit 4,20 % de la masse salariale

### STAGES

- ◆ Nombre de stagiaires : **552** (373 en 2020)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2021 : **10 332 heures** (5 938 heures en 2020)
- ◆ Taux de stagiaires par rapport à l'effectif moyen : **71,66 %**

## Informations environnementales

### Tri sélectif des déchets

#### DIB (DÉCHETS INTERNES)

en tonnes



#### RECYCLAGE DÉCHETS RESTAURANT COLLECTIF

en tonnes



#### PAPIER/CARTON

en tonnes



#### PILES

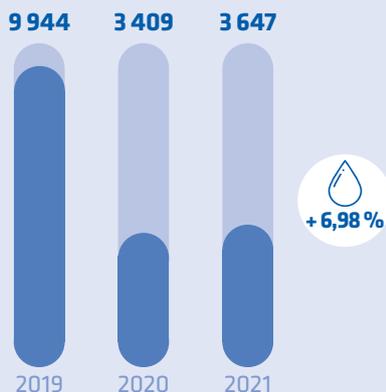
en litres



### Utilisation durable des ressources

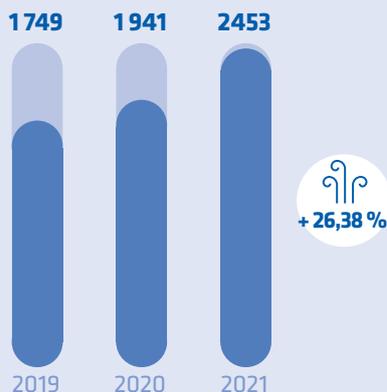
#### CONSOMMATION D'EAU

en m<sup>3</sup>



#### CONSOMMATION CPCU

en tonnes vapeur



#### CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

en kW



### Sous-traitance et fournisseurs

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseurs.



# Résolution

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

---

### ◆ **Première et unique résolution : approbation du rapport**

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le 9 juin 2022, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

# Composition du Conseil d'administration

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

### Vice-président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

### Administrateurs titulaires

◆ Philippe CHATAIN FNCA

◆ Patrice GENTIE FNCA

◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA

◆ Christophe NOËL FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Philippe FAUCON FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Gilbert KÉROMNÈS La Coopération Agricole

◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole

◆ Irène MOOG La Coopération Agricole

◆ Pascal VINÉ UDSG

### Auditeurs

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA

◆ Jean-Louis LAFFRAT UDSG

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

### Président

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

### Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ Bernard JOLIVET CFE-CGC

◆ Bernard PIRE CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jean-Claude BRONDINO CFTC

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Pascal MACÉ FGA-CFDT

◆ Stéphanie STOLL FGA-CFDT

◆ Myriam MARCZAK FNAF-CGT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Patricia DREVON FO

### Auditeurs

◆ Fabrice GRESSENT UNSA AA

◆ Poste vacant

Composition du Conseil d'administration au 28 avril 2022

## BUREAU

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

**Vice-président**

◆ Jérôme VOLLE	FNSEA
----------------	-------

**Membres du Bureau**

◆ Christophe NOËL	FNCA
◆ Anne GAUTIER	FNEMSA
◆ Gilbert KÉROMNÈS	La Coopération Agricole
◆ Pascal VINÉ	UDSG

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

**Président**

◆ Emmanuel DELÉTOILE	FGA-CFDT
----------------------	----------

**Membres du Bureau**

◆ François SERPAUD	CFE-CGC
◆ Emmanuel CUVILLIER	CFTC
◆ Gaëtan MAZIN	FNAF-CGT
◆ Patricia DREVON	FO

## GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIE

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 10

**Vice-président**

◆ Jérôme VOLLE	FNSEA
----------------	-------

**Administrateurs titulaires**

◆ Philippe CHATAIN	FNCA
◆ Christophe NOËL	FNCA
◆ Anne GAUTIER	FNEMSA
◆ Ludovic MARTIN	FNEMSA
◆ Philippe FAUCON	FNSEA
◆ Charles BELIN	La Coopération Agricole
◆ Corinne LELONG	La Coopération Agricole
◆ Jean-Louis LAFFRAT	UDSG
◆ Pascal VINÉ	UDSG

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 10

**Président**

◆ Emmanuel DELÉTOILE	FGA-CFDT
----------------------	----------

**Administrateurs titulaires**

◆ Alain DYJA	CFE-CGC
◆ François SERPAUD	CFE-CGC
◆ Dominique BOUCHEREL	CFTC
◆ Emmanuel CUVILLIER	CFTC
◆ Stéphanie STOLL	FGA-CFDT
◆ Myriam MARCZAK	FNAF-CGT
◆ Gaëtan MAZIN	FNAF-CGT
◆ Liliane BOUREL	FO
◆ Patricia DREVON	FO

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2021, à huis clos

## 1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le jeudi 3 juin 2021, à 14h00, l'Assemblée Générale mixte de GROUPE AGRICA s'est réunie, à huis clos, aux Salons Étoile Saint-Honoré à Paris 8<sup>e</sup>, sous la Présidence de :

**M. Emmanuel DELÉTOILE, Président du Conseil d'administration**

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, et conformément au décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 l'ensemble des mesures exceptionnelles portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées Générales, ainsi qu'aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, cette réunion se déroule à huis clos, les délégués et invités ayant la possibilité de la suivre à distance, en *streaming*.

N'assistent en présentiel que le Bureau de l'Assemblée Générale, composé du Président, du Vice-président, du secrétaire de séance et de deux assesseurs, ainsi qu'un nombre restreint de collaborateurs d'AGRICIA, nécessaires à la bonne tenue de la réunion.

La Président rappelle qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire, d'au moins la moitié des membres de l'association et de la moitié des délégués présents ou représentés, soit 65 postes sur 130.

Il rappelle également qu'en application de l'article 9.3 de ces mêmes statuts, l'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire et d'au moins les deux tiers des membres de l'association et des délégués présents et représentés, soit 87 postes sur 130.

Le calcul du *quorum*, réalisé sur la base des votes par correspondance réceptionnés par la direction des affaires générales au plus tard le 31 mai 2021 à minuit, fait apparaître le résultat suivant :

1) l'institution de retraite complémentaire est représentée ;

2) plus des deux tiers des membres de l'association sont représentés ;

3) 96 postes sont représentés, dont 49 dans le collège des adhérents et 47 dans le collège des participants, soit 63 votes par correspondance développant un total de 512 voix.

Les conditions de *quorum* étant réunies, l'Assemblée Générale mixte peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs Mme Patricia DREVON (FO) dans le collège des participants et M. Philippe FAUCON (FNSEA) dans le collège des adhérents.

M. Frédéric HÉRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Bureau de l'Assemblée Générale est ainsi valablement constitué.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale mixte d'examiner les points suivants :

- ◆ présentation des chiffres-clés ;
- ◆ lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;
- ◆ présentation des résolutions ;
- ◆ citation des discours des organisations syndicales et du collège des employeurs ;
- ◆ réponses aux questions posées par les délégués ;
- ◆ résultat du vote des résolutions organisé à distance ;
- ◆ clôture de l'Assemblée Générale.

## 2. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

Le Président donne la parole à M. HÉRAULT, directeur général du Groupe AGRICA, qui présente les chiffres-clés de l'activité de GROUPE AGRICA pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

### 3. LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'EXERCICE 2020

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA, abordant les points suivants :

- ◆ l'impact de la crise de la Covid-19 sur la gouvernance du Groupe AGRICA ;
- ◆ l'élaboration des orientations stratégiques 2020-2024 ;
- ◆ la poursuite du projet de l'Alliance professionnelle ;
- ◆ le développement et les réalisations commerciales ;
- ◆ les modifications statutaires.

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

### 4. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

À la demande du Président, M. HÉRAULT donne lecture des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale mixte :

#### ◆ Partie ordinaire

##### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT

« L'Assemblée Générale de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

#### ◆ Partie extraordinaire

##### DEUXIÈME RÉOLUTION : MODIFICATIONS STATUTAIRES

« L'Assemblée Générale de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le jeudi 3 juin 2021, à titre extraordinaire, décide, conformément à l'article 9.3 de ses statuts, d'approuver les modifications statutaires concernant le préambule, ainsi que les articles 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

### 5. CITATION DES DISCOURS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DU COLLÈGE DES EMPLOYEURS

Le Président indique que FO, la FNAF-CGT, la FGA-CFDT, et le collège des adhérents ont fait parvenir leurs discours, consultables en ligne et repris ci-dessous :

#### ◆ Discours de FO - mis en ligne le 26 mai 2021

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

*En raison de la crise sanitaire que nous vivons, l'économie nationale et mondiale reste à l'arrêt et les perspectives de reprise ne sont toujours pas optimistes.*

*Sur le plan de l'assurance, le coût global des sinistres pour les assureurs s'est élevé à 3,1 milliards d'euros en 2020. La branche santé et prévoyance a subi une augmentation de + 20 % des arrêts de travail et, par conséquent une explosion des indemnités journalières versées. Les tarifs des produits d'assurance sont sur la sellette face à ce déséquilibre du risque. La taxe Covid a été annoncée par le gouvernement. L'environnement du monde de l'assurance continue d'être secoué.*

*Sur le plan de la retraite, la réforme des retraites est gelée pour l'instant. Force Ouvrière reste vigilante concernant ce projet de réforme et saura se mobiliser à nouveau pour le combattre.*

*Pour le Groupe AGRICA, on peut faire le constat que la SGAPS est opérationnelle. Elle a su démontrer sa réactivité pour appliquer les principes de vigilance entre ses membres lorsque l'un de ceux-ci peut être en difficulté. FO espère que les partenaires sociaux continueront à exercer cette vigilance et, exerceront leur droit d'alerte en toute responsabilité.*

*Elle est aussi le reflet de l'activité assurantielle du Groupe. En 2020, son résultat est de 11,9 millions d'euros, mais son résultat assurantiel est dégradé en raison des conséquences de la situation sanitaire. Les risques arrêt de travail et décès concentrent une forte augmentation de la sinistralité. Le résultat financier compense le déficit. Le ratio de solvabilité s'établit à 187 %. Le chiffre d'affaires est en diminution de 1,6 %. Les conditions de la mise en place de la loi PACTE ont animé cet exercice. Elles nécessitent des transformations importantes dans les institutions de prévoyance concernées par la conception d'une nouvelle gamme de produits de retraite supplémentaire. C'est un nouvel axe de développement commercial qu'il ne faudra pas rater pour la SGAPS.*

Sur les activités de la retraite complémentaire, notre engagement dans l'Alliance professionnelle continue. Notre Conseil d'administration a choisi de rejoindre l'Alliance professionnelle et, nous avons autorisé notre Présidence paritaire à signer la charte de l'Alliance avec six membres. FO rappelle les conséquences de cette signature. Chaque membre signataire de l'Alliance conserve son autonomie. Les Conseils d'administration de chaque groupe nomment leur directeur général et décident de leurs activités propres en matière de prévoyance. Chaque membre est un groupe de protection sociale (à part entière) au sens de nos accords paritaires car il a conservé une IRC devenue une IRC commune dans l'Alliance. Et puis le Conseil d'administration de l'Alliance professionnelle a été mis en place. Aujourd'hui, il fonctionne. Il a plein pouvoir sur la gouvernance de l'IRC commune. Chaque administrateur dispose d'une voix. Le Conseil d'administration de l'Alliance qui représente ses membres fondateurs doit aussi être animé des principes de la charte qui sont l'équité, la transparence, l'unité, la responsabilité.

La responsabilité de cette nouvelle construction appartient désormais au Conseil d'administration de l'Alliance professionnelle et aux six dirigeants qui la font vivre.

Mais comme nous sommes dans un monde d'hommes et de femmes, un litige est survenu entre les membres et le groupe IRP AUTO. La situation a été tendue, au point qu'on nous a proposé de reconstruire une « Alliance professionnelle » à cinq plutôt qu'à six en affirmant que le groupe IRP AUTO voulait rompre ses engagements. Notre organisation a toujours soutenu que l'Alliance professionnelle ne pouvait se faire qu'à six. Quelle serait l'avenir d'un groupement qui ne serait pas en capacité de résoudre ses discordances à six ? Pourquoi aurait-il plus de capacité à cinq ?

C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons que le GIE qui n'est pas encore constitué pourra se construire à six grâce à l'action des partenaires sociaux qui ont joué leur rôle politique en toute responsabilité.

Alors que plus de 300 000 emplois ont été détruits en raison de la crise sanitaire, la réforme des règles de l'assurance chômage décidée par le gouvernement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La confédération Force Ouvrière a déposé, comme elle l'avait annoncé, son recours devant le Conseil d'État dans l'objectif d'obtenir la suspension et l'annulation du décret d'assurance chômage qui durcit ses règles d'indemnisation qui sont injustes.

La crise a touché les salariés les plus précaires - intérimaires, saisonniers, CDD...- et a provoqué une perte de revenus conséquente. Les pauvres ont basculé dans la grande pauvreté. Pour FO, il est inadmissible que les dotations financières destinées à l'action sociale soient réduites. L'action sociale individuelle doit être privilégiée pour permettre à nos bénéficiaires salariés et retraités d'être soutenus dans les moments difficiles de la vie. Notre devoir et notre responsabilité, c'est de les accompagner dans les moments les plus durs qu'ils vivent. Nous pensons qu'au travers de notre action sociale, nous avons pu contribuer à aider nos bénéficiaires. Mais il faudra vraisemblablement revoir notre approche car les conséquences de la crise sanitaire sur les plus démunis sont considérables et, la crise va laisser des traces profondes, fragmentant plus encore notre cohésion sociale.

Force Ouvrière appelle à voter favorablement les résolutions de cette Assemblée Générale mixte.

Je vous remercie de votre attention. »

## ◆ Discours de la FNAF-CGT – mis en ligne le 27 mai 2021

« Préambule

Cette année encore, nos Assemblées Générales se tiennent dans un contexte particulièrement difficile lié à la situation sanitaire du Covid-19. En premier lieu, la première pensée de notre organisation est de saluer et remercier l'ensemble du personnel AGRICA, qui depuis le début de la pandémie, dans des conditions extrêmement difficiles, a réussi à répondre aux besoins et sollicitations des adhérents. La mise en place du télétravail sur le principe peut sembler idyllique. Toutefois la réalité est tout autre, notamment pour une très grande majorité des salariés coupés pendant des mois de toute relation sociale et professionnelle.

Dans notre intervention, comme pour chaque Assemblée Générale, nous ne reviendrons pas sur la gestion des institutions qui lors de toutes les présentations, voit le Groupe AGRICA consolider et améliorer ses résultats financiers, ainsi que son ratio de solvabilité. Toutefois notre organisation tient à affirmer ou réaffirmer certaines positions politiques qui ont marqué certaines évolutions depuis nos dernières Assemblées Générales.

### **L'Alliance professionnelle reste encore fragile**

Concernant l'Alliance professionnelle, dans laquelle le Groupe AGRICA a fait le choix de s'inscrire, elle a vu IRP AUTO assigner en justice l'ensemble des groupes de protection sociale qui composent l'Alliance professionnelle sur des problèmes de fond liés aux contraintes imposées par l'Arrco, tant sur le type de gouvernance, que la création du GIE. En effet les conséquences pointées par IRP AUTO sur la répartition des charges, la rationalisation et la mutualisation des moyens, avec le risque de casse sociale qui en découle, pose un véritable problème de fond. Notre confédération, ainsi que tous les administrateurs CGT des groupes de protection sociale qui composent l'Alliance professionnelle, ont mené la bataille pour éviter l'implosion de celle-ci et voir l'ensemble des spécificités professionnelles partir en fumée. Même si à ce jour, juridiquement et sous certaines conditions suspensives, IRP AUTO reste dans l'Alliance professionnelle, la CGT y aura grandement participé.

La CGT n'est pas aveugle, la situation que l'Alliance professionnelle vient de traverser fait la démonstration que l'addition de caisses professionnelles sans réelle vision stratégique ne peut en aucun cas garantir sa solidité. Nous réaffirmons que les fusions de groupes de protection sociale, ont pour seul but leur mise sous tutelle, ayant pour objectif leur étatisation visant au final à les privatiser pour répondre à l'appétit féroce des grands groupes assurantiels privés et autres fonds de pensions. Pour la CGT, bien au contraire, nous revendiquons une mutualisation large qui repose sur une Sécurité sociale renouvelée, solidaire et universelle.

Pour les retraites, dans ce cas précis, cela démontre la volonté de Macron d'abolir les régimes de spécificités professionnelles déjà entamés par la construction de l'Alliance professionnelle. Plus que jamais, pour la CGT, au vu des difficultés rencontrées, nous réaffirmons, que pour la retraite, nous aurions dû garder l'autonomie d'AGRICA, qui garantissait de conserver et de protéger toutes les spécificités du monde agricole et ainsi, réfléchir de manière sereine aux conditions de sa poursuite tout en y intégrant la défense et l'amélioration de la MSA.

**Les Fonds de retraites supplémentaires ayant pour seul but la spéculation**

L'année qui vient de s'écouler a vu la mise en place pour les retraites supplémentaires de l'application de la loi PACTE, qui permet aux groupes de protection sociale, dont AGRICA, de contourner les contraintes de Solvabilité 2 et de fait, de faire main basse sur l'épargne des salariés. Les arguments visant à justifier la nécessité de les mettre en place, en prétextant vouloir protéger les fonds propres des institutions, a pour seul et unique but de créer des fonds de pension à la « française » voulus par Macron. En lien direct avec la réforme des retraites engagée, ils répondent clairement à ces objectifs, avec pour seul but d'accroître, par spéculation, les résultats financiers des institutions.

Pour la CGT, nous réaffirmons notre refus que le Groupe AGRICA, organisme paritaire, devienne un fonds de pension. Ces orientations confirment que toutes les réformes des retraites successives ont eu pour répercussion, la perte de pouvoir d'achat des pensions, ce qui contraindrait les salariés à l'épargne pour pouvoir espérer vivre dignement quand ils feront valoir leur droit à la retraite.

De plus, nous réaffirmons que les systèmes de retraite par capitalisation n'apportent aucune garantie quant à la restitution de l'épargne. Le risque est donc de perdre tout ou partie de l'épargne d'une vie. Tous les krachs financiers successifs et tous ceux dont l'essentiel des revenus reposait sur des fonds de pension ont dû se mettre en quête d'un travail pour subvenir aux plus basiques de leurs besoins : se nourrir et se loger.

Dans un système de retraite par capitalisation, les risques de faillite sont intégralement supportés par les retraités. Compte tenu de la fréquence des krachs financiers, les salariés et les cadres incités à recourir à la capitalisation sont donc assurés d'épargner à l'aveuglette et en pure perte. Nous réaffirmons que du fait de la financiarisation de l'économie, les montages financiers des fonds de pension sont toujours plus complexes et opaques. Ce système privatise les bénéfices et socialise les pertes, les salariés et retraités n'ont rien à y gagner.

**Une avancée passée sous silence pour les pensions de retraite agricole**

Avec un coût estimé à 280 millions d'euros par an et financé par la solidarité nationale, la bataille menée par le député communiste André Chassagne, notre camarade, pour la revalorisation des retraites agricoles sera effective dès le 1<sup>er</sup> novembre. La bataille menée par lui et le groupe parlementaire a été rude. Votée en première lecture à l'Assemblée nationale, celle-ci a été bloquée par la nouvelle majorité, visant à limiter la hausse des pensions de retraite agricoles en cas de cumul avec d'autres pensions, ce qui est contraire à l'universalité de la mesure et a exclu près de 100 000 bénéficiaires du champ de l'application de la loi.

Toutefois cette avancée est considérable, faisant passer le niveau des retraites agricoles de 75 % à 85 % du SMIC en cas de carrière complète pour toute personne ayant été chef d'exploitation durant 17 ans et demi. Cela concerne aujourd'hui pas moins de 227 000 personnes qui vont avoir en moyenne une hausse de 100 euros de leur pension par mois, ce qui permettra d'atteindre le minimum vieillesse. Cette loi concerne aussi bien ceux qui sont déjà à la retraite que ceux qui vont faire valoir leurs droits. Un nouveau projet de loi, que notre organisation soutient d'ores et déjà, sera déposé par le groupe

parlementaire communiste et sera défendu le 17 juin 2021 pour étendre ces augmentations aux conjointes et aides familiaux. Car aujourd'hui les femmes ou les frères qui ont travaillé tout autant que les chefs d'exploitation ont en moyenne une retraite de 550 euros par mois.

Cette loi concrétise le principe de la généralisation des régimes de retraite complémentaire aux salariés agricoles d'outre-mer, posé par la loi de 1972, qui jusqu'ici en étaient exclus.

Cet écart de couverture des régimes d'assurance vieillesse entre les territoires créait une inégalité manifeste de traitement. Que la loi portée par André Chassagne et votée par le Parlement permette de combattre cette injustice est une avancée majeure que nous aiderons à concrétiser avec nos camarades des organisations CGT d'outre-mer.

**Aller vers une vraie rupture est incontournable**

Depuis le début de la pandémie, la situation sociale revêt un caractère totalement inédit. Aux conséquences sanitaires dramatiques de l'épidémie, aux effets de la crise économique sur l'emploi, s'ajoute une succession de mesures de régression sociale mises en œuvre par le gouvernement dans l'intérêt du patronat et des plus riches.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a mis en évidence certaines réalités dont nous devrions tirer les leçons pour notre conception de la vie au quotidien et de la société. Pendant les périodes de confinement, ce n'est pas la bourse qui a fait tourner l'économie mais bien les travailleurs et travailleuses. Ce sont eux qui ont risqué leur santé et parfois leur vie pour répondre aux besoins de la population dans les secteurs essentiels, l'agroalimentaire et l'agriculture y ont largement contribué, dans notre pays.

La situation révèle aussi une crise de civilisation profonde. Les méfaits désastreux de décennies de libéralisme ont fragilisé nos services publics et notre industrie, et par conséquent notre capacité d'action face à la crise sanitaire. Nous ne sommes pas prêts d'oublier les manques de place en réanimation, de personnel soignant, de masques, de gel, de médicaments, de tests, de respirateurs... Bref tout ce qui aurait permis de mieux protéger la population ainsi que les salariés ayant à assumer la poursuite des activités essentielles et leur reprise normale dans de meilleures conditions.

C'est pourquoi la CGT porte le projet d'une Sécurité sociale intégrale financée à 100 % par des cotisations sociales, salariés et employeurs. Il faut renforcer la Sécurité sociale, la MSA, en intégrant des nouveaux droits comme la perte d'autonomie des personnes âgées ou celles en situation de handicap, quel que soit l'âge, dans la branche maladie.

En cette période de déconfinement progressif du pays, de multiples problèmes sont posés pour l'ensemble de la population. Pour la CGT, il n'est pas question de les remettre à plus tard ou de les évacuer au nom de la reprise économique et au remboursement de la dette comme le suggère déjà le gouvernement.

Alors que plus de 500 milliards ont été dépensés pour aider les entreprises, l'annonce de restructurations et de suppressions d'emplois dans les entreprises privées, comme dans les services publics est inadmissible. Une nouvelle fois, c'est au monde du travail que le gouvernement et le MEDEF veulent faire payer cette crise.

Plus que jamais, la CGT revendique :

- ◆ une vraie rupture avec les politiques économiques et sociales ;
- ◆ l'annulation des réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- ◆ l'augmentation des salaires ;
- ◆ la reconnaissance des qualifications ;
- ◆ une réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour partager le travail et ainsi travailler tous moins et mieux.

Ce sont des leviers essentiels pour la croissance, l'emploi et contre les inégalités. »

### ◆ Discours de la FGA-CFDT – mis en ligne le 28 mai 2021

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs, délégués et invités,

Comment ne pas commencer par évoquer la crise sanitaire qui a duré et compliqué durablement l'activité du Groupe. Il faut déjà saluer la réactivité d'AGRICA qui a su mettre en place une organisation efficiente, avec quasiment tous les salariés en télétravail, comme la CFDT l'appelait de ses vœux au niveau interprofessionnel. Que l'ensemble des salariés soient remerciés pour leur engagement dans une période difficile quant aux conditions d'exercice de leurs différents métiers. Réactivité aussi auprès de nos ressortissants avec diverses aides dédiées. Réactivité enfin quant à la gouvernance avec la mise en place d'un fonctionnement par visioconférence qui a permis, malgré le manque de convivialité inhérent, de faire fonctionner correctement les instances, les comités, les Bureaux, les Conseils d'administration et les Assemblées Générales.

La CFDT approuve les modifications statutaires qui tendent à augmenter le poids des institutions de prévoyance au sein de l'Assemblée Générale, tout en préservant un poids de la retraite important comme l'ont décidé les partenaires sociaux.

Sur ce même terrain de la retraite complémentaire, les travaux de mise en place du GIE de l'Alliance professionnelle ont pris du retard. Il est indispensable de mettre en place rapidement les mutualisations prévues, au risque, sinon, de voir notre modèle contesté. Ces mutualisations, selon leur nature, pourront se faire à six GPS, d'autres à moins. La CFDT engage l'ensemble des groupes à monter dans le train de la mutualisation mais n'acceptera pas que ce dernier s'arrête si certains tardent à monter ou souhaitent en descendre.

Enfin, commercialement, l'année a été correcte au regard de la crise, ce qui a permis une baisse de chiffre d'affaires « contenue », grâce entre autres aux partenariats noués avec le Crédit Agricole et Groupama. La CFDT appelle de ses vœux que les partenaires sociaux amplifient le travail commencé sur le risque arrêt de travail qui dégrade (même hors crise sanitaire) les résultats des IP, par une approche peut-être en partie tarifaire mais surtout par des actions de prévention en amont dans les entreprises et les branches. La CFDT est également impatiente de voir la mise en œuvre de la loi PACTE effective. Elle est aussi très attentive au niveau de qualité des partenaires pour tout ce qui concerne la gestion du recouvrement de nos cotisations et prestations. Ce niveau ne doit jamais mettre en risque nos institutions, ni leur image. Enfin elle appelle les partenaires sociaux à peser dans les branches et les entreprises pour qu'AGRICA soit retenu comme assureur, au juste prix, pour préserver les équilibres, les ratios, la rentabilité, la solvabilité.

En résumé une année compliquée, dans une crise d'une ampleur inédite, où les chantiers à mener de front n'ont pas manqué et avec un horizon où les défis ne manquent pas. Ceci nécessitera une grande mobilisation de tous, salariés, dirigeants, administrateurs et partenaires. »

### ◆ Discours du collège des adhérents – mis en ligne le 31 mai 2021

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

L'adaptation de l'activité et de la gouvernance de notre groupe de protection sociale dans le contexte de la crise pandémique de la Covid-19, a bien évidemment constitué le principal fait marquant de l'exercice 2020. Afin de sécuriser l'activité des collaborateurs et d'assurer aux ressortissants des institutions du Groupe une qualité de service et une protection sociale optimales, il a en effet fallu remettre en question des pratiques et des habitudes ancrées dans le fonctionnement d'AGRICA et se réinventer dans des délais très courts.

La digitalisation de l'activité, facilitée par les travaux engagés en ce sens au cours des exercices précédents, couplée à la généralisation du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs tout au long des différentes périodes de confinement, ont en grande partie permis de relever ce double défi. En ce qui concerne la vie institutionnelle du Groupe, la comitologie a pu être maintenue grâce à l'implémentation de technologies de vidéo et d'audio conférence. Les décisions importantes, telles que l'arrêt des comptes, ont ainsi pu être prises dans les délais légaux.

C'est également par ce biais que la mise en œuvre du dispositif AGRICA Solidaire a été rendue possible. La réunion à distance, dès le mois de mars 2020, d'instances spécialement dédiées a en effet permis au Groupe d'apporter une réponse rapide et efficace aux problématiques sanitaires et économiques rencontrées par ses ressortissants dans ce contexte perturbé. Les bénéfices de ce dispositif ont été par la suite largement salués.

Dans le même temps, AGRICA poursuivait sa marche en avant, en garantissant le développement de son activité en assurance de personnes et l'approfondissement de la construction de l'Alliance professionnelle. À titre d'exemples, la refonte de la convention collective des non-cadres de la production agricole et la mise en place du GIE de moyens de l'Alliance professionnelle constituent des réalisations importantes, qui contribuent à renforcer et à sécuriser l'activité du Groupe. Dans cette même perspective, les travaux de mise en place de Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) sur les périmètres de la CPCEA et de CCPMA PRÉVOYANCE se poursuivront au cours de l'exercice 2021 et viendront consolider la solvabilité globale du Groupe.

Constatant que les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration étaient atteints, l'exercice 2020 a par ailleurs été mis à profit pour relancer un cycle de réflexion afin de poursuivre la transformation de l'entreprise sur la période 2020-2024. Les orientations stratégiques ainsi définies dans ce cadre afin d'asseoir le rôle d'AGRICA comme acteur majeur de la protection sociale des mondes agri, agro et affinitaires, sont actuellement déclinées et transcrites dans un plan d'action à moyen terme, qui sera présenté au mois de septembre au groupe de travail Stratégie d'AGRICA. Nul doute que l'expérience acquise au cours de cette année hors du commun aidera notre groupe de protection sociale à poursuivre sa transformation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous vous invitons à voter les résolutions qui vous ont été communiquées. »

## 6. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS

Le Président indique que, conformément aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, les délégués ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par mail jusqu'au 27 mai 2021 à minuit.

Il précise qu'aucune question n'a été reçue, et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 7. RÉSULTAT DU VOTE DES RÉOLUTIONS ORGANISÉ À DISTANCE

Le Président indique qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire délibère à la majorité des suffrages valablement exprimés, tous collèges confondus, et qu'en application de l'article 9.3, les délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Il rappelle que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, les délégués ont eu la possibilité de voter par correspondance jusqu'au 31 mai 2021, à minuit.

Il rappelle également que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco :
  - ◆ 11 voix par délégué issu de la section professionnelle AGRICA de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, (sur décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2020, et pour l'Assemblée Générale 2021 uniquement) ;

- ◆ pour CCPMA PRÉVOYANCE, 3 voix par délégué ;
- ◆ pour CPCEA, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRI PRÉVOYANCE, 2 voix par délégué.

Le Président indique ensuite que le dépouillement des votes par correspondance a été réalisé en amont de la réunion et contrôlé ce jour avant le début de l'Assemblée Générale par les assesseurs.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

### ◆ Partie ordinaire

#### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT

Pour	510 voix
Abstention	0 voix
Contre	2 voix

Le rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA est approuvé par l'Assemblée Générale mixte. Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion.

### ◆ Partie extraordinaire

#### DEUXIÈME RÉOLUTION : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Pour	512 voix
Abstention	0 voix
Contre	0 voix

Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale mixte de GROUPE AGRICA à 14h40.

Le Président

**M. Emmanuel DELÉTOILE**

Le Vice-président

**M. Jérôme VOLLE**

Le secrétaire de séance

**M. Frédéric HÉRAULT**



# Notes



GROUPE AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 71 21 00 00  
Fax : 01 71 21 00 01  
[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)